

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Absents : 5 (dont 3 représentés)
Exclus : 0

Date de la convocation : 1^{er} Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 Juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 Mai 2025,
- 2°) Décisions prises par Mme le Maire par délégations,
- 3°) Vente de bâtiments communaux,
- 4°) Achat matériel informatique,
- 5°) Terres du Lauragais : mise en place du PLUi,
- 6°) Questions diverses.

Etaient présents :

M.M BARTHERE, BACOU, LABAUME, BOYER, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, PECHMEJA, SEBASTIAN RAMOS.

Absents : Mr PELISSE qui a donné pouvoir à Mr LAYNET, Mr SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mme SEBASTIAN, Mr CALAMOTE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LUCCHETTI, Mr LUX, Mme PERRY-PELISSIER

Secrétaire de séance : Mr Marc DESSERRE

La séance est ouverte à 20 H 35

Madame le Maire demande aux élus l'autorisation de rajouter un dossier à l'ordre du jour :

OBJET : aide financière exceptionnelle

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

* *

*

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2025

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
JMC Nettoyage : vitres salle de la Fontaine	228.00 €
MECAGRI : achat débroussailleuse	747.49 €
CINEFOL : cinéma plein air	1200,00 €
DIFOTEL : fournitures d'entretien mairie	708.16 €

DOSSIER N° 3 - VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Délibération N° 2025-31

Madame le Maire rappelle la délibération N° 2025-12 en date du 24 Février 2025 aux termes de laquelle les élus ont autorisé la vente des bâtiments communaux situés 17 et 19 Route de Lauzerville à Préserville avec une méthode de vente dite de mise en concurrence.

Elle indique que la commission ad hoc en date du 2 Juillet 2025 chargée d'examiner les différentes offres a retenu la meilleure proposition financière pour le bâtiment situé 17, Route de Lauzerville, pour un montant de 86 370.00 €.

Aucune offre pour le bien situé 19, Route de Lauzerville n'ayant été déposée, elle propose de le mettre en vente par une procédure classique et de confier ce dossier à des professionnels de l'immobilier. Le prix de départ de ce bien est estimé à 160 000.00 €.

Après avoir procédé au vote, les élus décident à l'unanimité :

- d'accepter l'offre d'achat pour un montant de 86 370.00 € pour le bâtiment situé 17, Route de Lauzerville,
- de mettre en vente la maison située au 19, Route de Lauzerville pour un prix de départ estimé à 160 000.00 € ,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents et actes relatifs à ces ventes.

DOSSIER N° 4 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Délibération N° 2025-29.1

Madame le Maire indique aux élus que le matériel informatique de la mairie est très ancien. Il est à ce jour obsolète et non compatible avec Windows 11, ce qui entraîne de nombreux dysfonctionnements, notamment lors de l'utilisation des logiciels Berger Levrault.

Elle présente un devis N° 2505 2224 de la Société SILITEO pour le remplacement des trois postes pour un montant total de 1745.00 € HT, soit 2094.00 € TTC.

Après avoir procédé au vote, les élus valident à l'unanimité cet investissement. Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

DOSSIER N° 5 : REFLEXION SUR LA PRISE DE COMPETENCE P.L.U PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS

Madame le Maire indique aux élus que le PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme qui va traduire les souhaits de développement et d'aménagement du territoire intercommunal. Il va remplacer les P.L.U (Plan Locaux d'Urbanisme) communaux si cette compétence est confiée à l'intercommunalité.

Il permet de prendre en compte les besoins et les enjeux territoriaux qui dépassent les limites communales et d'harmoniser les politiques d'urbanisme et d'aménagement, soit :

- organiser l'aménagement durable (logements, mobilités, équipements, espaces naturels, activités économiques...)
- harmoniser les politiques d'urbanisme entre les communes membres,
- répondre à des enjeux globaux comme la transition écologiques, la sobriété foncière (zéro artificialisation nette)...

Madame le Maire présente également certains avantages et inconvénients du PLUi :

→ *Avantages*

- vision stratégique à l'échelle du territoire,
- mutualisation des moyens,
- renforcement de la solidarité territoriale,
- meilleure capacité à intégrer les enjeux environnementaux.

→ *Inconvénients*

- perte de souveraineté communale,
- processus long et complexe,
- difficulté d'appropriation de ce document complexe par les élus et habitants,
- risque d'uniformisation.

Dans un premier temps, la communauté de communes des « Terres du Lauragais » devra se prononcer en conseil communautaire, les communes auront alors un délai de trois mois pour se prononcer également en conseil municipal.

Une discussion s'ensuit entre les élus aux termes de laquelle Madame le Maire donne toutes les explications utiles pour permettre de mener une réflexion sur ce dossier.

Elle précise que les communes sont associées aux différents débats et avis sur ce projet de PLUi et elle ne manquera pas d'informer les élus de l'avancement de ce dossier.

Sans avoir à se prononcer définitivement aujourd'hui sur ce dossier et après en avoir discuté, elle demande aux élus de donner un premier avis.

CONTRE : 1 – POUR : 7 – ABSTENTIONS : 5

DOSSIER N° 6 – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Délibération N° 2025-30

Madame le Maire indique que face aux difficultés financière rencontrées par une famille résidant à Préserville, une aide financière exceptionnelle d'urgence pour se nourrir leur a été accordée.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Evelyne PETIT :

- Tirage au sort des jurés d'assises : Mme BACOU était présente à cette réunion qui s'est tenue le 3 Juin 2025 : quatre Préservillois ont été tirés au sort,
- Conseil d'école du 10 Juin 2025 et réunion R.P.I du 19 Juin 2025 :
 - effectif année scolaire 2025-2026 : Maternelle : 41 – Elémentaires : 58 soit un total de 99 élèves à ce jour,
 - ATSEM dans la classe GS/CP validée jusqu'aux vacances de Février 2026,
 - pas d'augmentation du prix du repas à la cantine,
 - deux enfants ont été renvoyés provisoirement de la cantine et garderie pour faits de violence ou non-respect de l'autorité,
 - une autre classe sera intégralement repeinte dans le courant de l'été,
 - Mme FRUITET quitte ses fonctions de Directrice et sera remplacée. Elle reste enseignante en classes de PS/GS,
- Traitement des orages : « Terres du Lauragais » demande aux agriculteurs de laisser une bande enherbée de cinq mètres de chaque côté des parcelles,
- Litige Ball trap de Préserville/Mme DEXPERT : des médiations sont en cours, un nouvel audit acoustique est demandé par le Tribunal,
- Réfection des allées du cimetière : la réception des travaux a été signée,
- Taille des haies effectuée par la Société « Jardins d'Avenir », entretien des haies à prévoir dans le cimetière,

- Problèmes de voisinage : terrains non entretenus, certaines personnes brûlent leurs déchets verts dans le jardin, moissons le dimanche... Le premier réflexe pour les personnes concernées serait d'en discuter directement et de contacter ensuite la Mairie si aucun accord ne peut être trouvé,
- 40 ans du « Tennis Club de Préserville » : très belle fête animée, un bon moment de partage et de convivialité,
- Entretien des bâtiments communaux : l'offre d'emploi pour remplacer l'agent d'entretien actuellement indisponible a été infructueuse, aucune proposition n'a été reçue. Deux devis ont donc été validés : la Société TREMPLIN pour le ménage et la société DJ CLEAN pour le nettoyage des vitres,

Madame Leticia SEBASTIAN :

- A assisté au lieu-dit « Le vigné » au lâcher de coléoptères pour lutter contre l'ambrosie,

Monsieur Guy BARTHERE :

- Opération « nids de poules » sera effectuée cette semaine avec l'aide d'élus et de l'agent technique,
- La réfection du chemin d'« en roussel » est terminée, l'implantation du chaussidou et les marquages au sol restent à faire,

Monsieur Damien LABAUME :

- ENEDIS doit venir dans la semaine pour mettre en fonctionnement le compteur du marché,
- Difficile de trouver des leds pour remplacer ceux qui ne fonctionnent plus à la salle du conseil,

Madame Sylvie LUCCHETTI :

- Rappel des prochaines manifestations :

→ Mercredi 16 juillet 2025 : passage du tour de France à Préserville. Toutes les associations de la commune sont impliquées pour organiser des animations et la restauration,

→ Samedi 6 septembre 2025 : Forum des associations,

→ du 11 au 14 septembre 2025 : fête locale.

Pour plus d'informations, le prochain journal « Entre Nous » détaillera ces manifestations et des flyers seront distribués.

Monsieur Gérard BOYER :

- désenclavement de l'atelier municipal : un permis d'aménager a été déposé sur une partie de la zone AU2, il convient de se rapprocher de l'aménageur,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 25.

A Préserville, le

Evelyne PETIT
Maire de Préserville

Marc DESSERRE
Secrétaire de séance



